



PRÉFÈTE
D'INDRE-
ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



A85
DEMI-DIFFUSEUR
de **LANGEAIS NORD**

CONCERTATION PUBLIQUE

25 AVRIL - 31 MAI 2022

DOSSIER DE **CONCERTATION**





Avant-propos

L'ouest de la Touraine compte parmi les secteurs les plus attractifs du département. La zone d'activités Langeais Nord est la plus importante de la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire (CCTOVAL). L'accessibilité de cette zone est primordiale pour son développement. Actuellement, l'accès se fait par le centre-ville de Langeais et est problématique pour l'ensemble des riverains, en raison des poids lourds qui y circulent.

La création d'un nouveau demi-diffuseur sur l'autoroute A85 au nord de Langeais permettra un accès direct aux communes du nord-ouest de la Touraine. Il a fait l'objet d'une large adhésion des acteurs locaux du territoire. Celui-ci a été rendu possible grâce à une adaptation du projet du diffuseur complet de Restigné, initialement prévu dans le contrat de concession de la seconde phase de construction de l'autoroute A85.

VINCI Autoroutes a été désignée concessionnaire de ce futur **demi-diffuseur de Langeais nord sur l'A85**, à la demande de l'État, et va réaliser les études et procédures relatives à la conception de ce projet. Cet aménagement permettra de mieux desservir ce territoire riche d'activités économiques et touristiques.

Le projet du demi-diffuseur de Langeais nord s'inscrit dans une démarche de solidarité entre les collectivités locales et se concrétise par la signature d'une convention de co-financement pour en permettre la réalisation. L'engagement de VINCI Autoroutes est de mettre en service cette nouvelle sortie autoroutière en 2026.

Après consultation des services de l'État et des collectivités concernées par le projet, c'est désormais aux citoyens de s'informer et de s'exprimer. La concertation publique, organisée **du 25 avril au 31 mai 2022**, est l'occasion d'échanger librement sur les caractéristiques et les bénéfices de cet aménagement, pour en faire un projet partagé au service de notre territoire. Les enseignements de cette concertation feront l'objet d'un bilan qui enrichira les phases d'études ultérieures.

Marie Lajus
Préfète d'Indre-et-Loire

Sommaire

1. Un projet pour accompagner l'essor économique et touristique

- Un aménagement stratégique au service d'un territoire attractif P. 4
- Une terre d'emploi P. 5
- Une dynamique touristique croissante P. 6

2. Le demi-diffuseur de Langeais nord

- Le projet d'aménagement P. 7
- Les chiffres clés P. 9
- Les bénéfices concrets pour le Pays de Langeais P. 10
- Le trafic P. 11

3. Un projet construit avec et pour le territoire

- Des engagements pour l'intégration du projet dans le territoire P. 12
- Les acteurs du projet P. 13

4. L'intégration du projet dans son environnement

- Un cadre de vie préservé et un aménagement paysager cohérent P. 14
- Une gestion exemplaire de la biodiversité et de la ressource en eau P. 18
- Une démarche de certification HQE™ Infrastructures Durables P. 21
- Le plan Ambition Environnement 2030 P. 22

5. La concertation publique

- Le cadre de la concertation P. 23
- Les objectifs de la concertation P. 24
- Le dispositif de concertation P. 25

6. Les prochaines étapes du projet

- Le bilan de la concertation P. 26
- Les prochaines étapes P. 26
- Le calendrier prévisionnel P. 27

1. Un projet pour accompagner l'essor économique et touristique



Un aménagement stratégique au service d'un territoire attractif

Situé à l'ouest de la métropole tourangelle, le territoire de la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire (CCTOVAL) s'inscrit au sein d'un environnement économique diversifié et particulièrement attractif, avec la présence d'axes routiers et autoroutiers sur les liaisons Tours-Angers (au sud) et Tours-Laval (au nord).

Aux portes de l'agglomération tourangelle, le Pays de Langeais s'étend sur toute la partie sud-est de la communauté de communes, sur un territoire qui, bien que majoritairement couvert de forêt, fait preuve d'une activité économique forte et dynamique.

La présence de **l'autoroute A85 contribue au dynamisme de ce territoire**. De nombreux habitants l'empruntent quotidiennement. Elle accueille en effet en moyenne près de 13 500 véhicules par jour, que ce soit pour des trajets domicile-travail ou pour relier la métropole tourangelle.

La création du nouveau demi-diffuseur de Langeais nord, permettra de contribuer au dynamisme de ce bassin de vie, riche en activités économiques et touristiques.





Une terre d'emploi

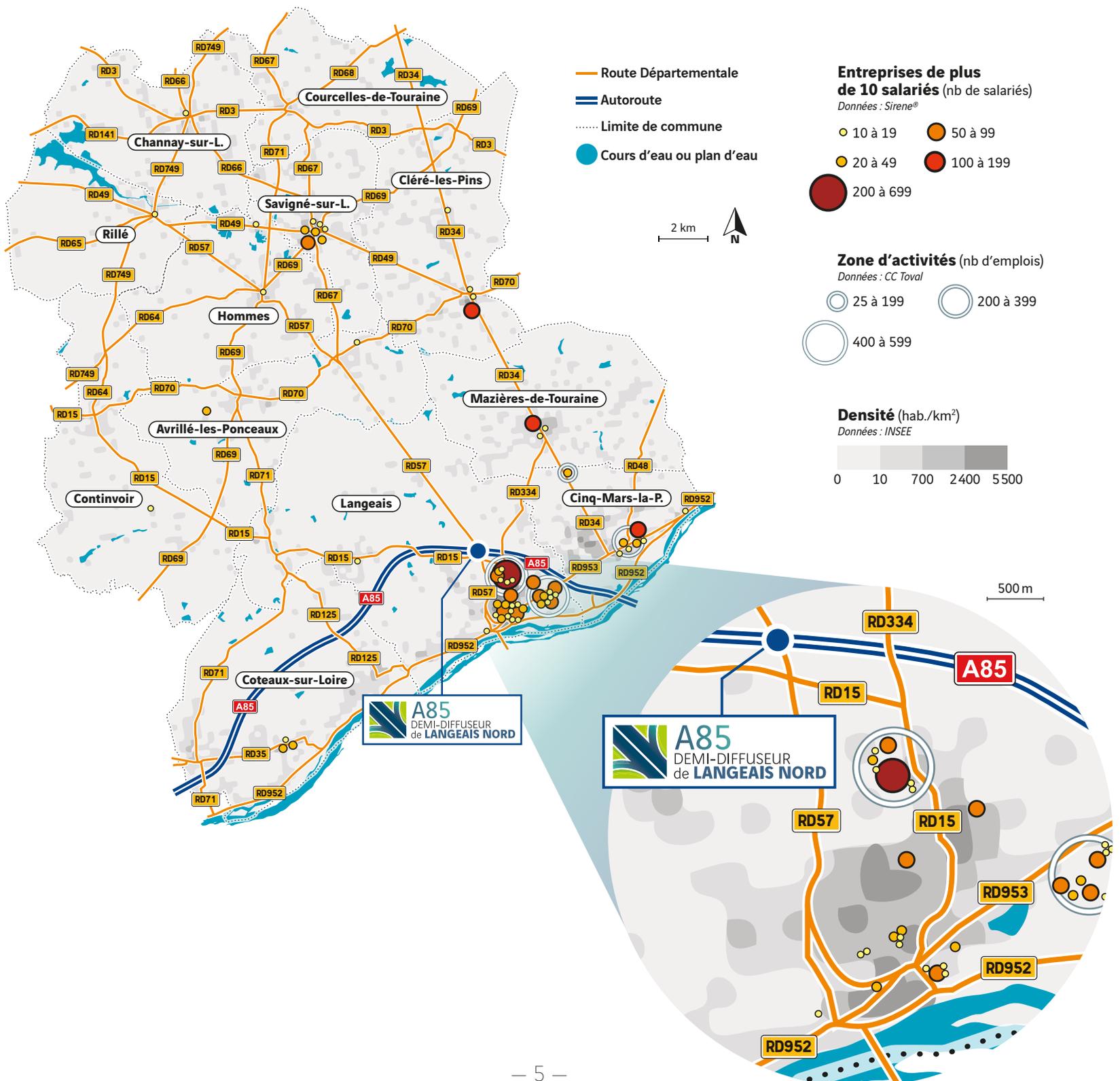
Avec plus de 9 000 emplois, ce territoire se caractérise par une **très grande diversité économique**, renforcée par la présence d'activités artisanales, commerciales, agricoles, viticoles, touristiques et industrielles.

Il compte 11 zones d'activités regroupant près de 170 entreprises et plus de 2 000 emplois.

Le Pays de Langeais concentre une très grande partie de cette activité économique, notamment sur la **zone d'activités Langeais Nord** qui, forte de ses 583 emplois, est la plus importante du nord-ouest de la Touraine.

Ses entreprises, comme Plastivaloire, Souchu - GB Group ou encore les entrepôts de la société Corolle, participent à la forte croissance de ce bassin de vie.

Le nord-ouest de la Touraine constitue une zone stratégique pour le rayonnement ainsi que le développement économique de la région. La création du demi-diffuseur de Langeais nord, sur l'autoroute A85, permettra un accès direct et simplifié à cette terre d'emploi.

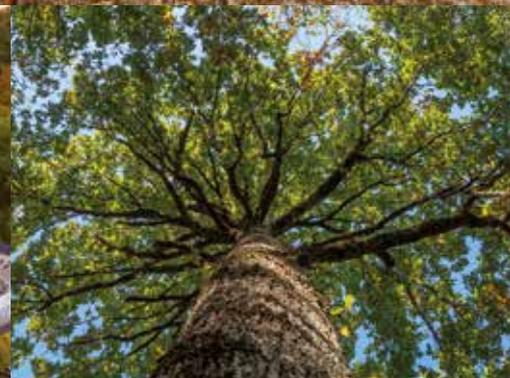




Une dynamique touristique croissante

Destination idéale pour les amateurs de nature et de culture, ce territoire très boisé dont le paysage est parsemé de mares et d'étangs est en pleine mutation. Il présente de nombreux atouts qui favorisent notamment le tourisme vert. Situé au cœur du **site Natura 2000 « Lac de Rillé et forêt voisines d'Anjou et de Touraine »**, on peut y observer une grande variété d'espèces d'oiseaux. Avec la cité historique de Langeais, les châteaux de Champchevrier et de Gizeux, le lac de Rillé et l'étang de Hommes, ou encore la Loire à Vélo, le chemin de Saint Martin de Tours et les nombreux sentiers de découverte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine, ce territoire où se mêlent histoire et nature accueille chaque année de très nombreux visiteurs.

Le nouvel accès autoroutier apporté par le demi-diffuseur de Langeais nord permettra un accès plus direct à la nature et renforcera ainsi l'intérêt touristique de ce bassin de vie.



2. Le demi-diffuseur de Langeais



Le projet d'aménagement

Le principe d'aménagement et les caractéristiques du projet du demi-diffuseur de Langeais nord présentés dans ce dossier ont été élaborés en collaboration avec les services de l'État et les collectivités locales.

Deux aménagements ont été étudiés lors de l'étude de faisabilité, au niveau de la RD57 pour l'un, et de la RD334 pour l'autre. **Le choix de la localisation de cet aménagement s'est porté sur le raccordement à la RD57**, dimensionnée pour la circulation des poids lourds, alors que la RD334 est interdite aux 7,5 t vers Mazières-de-Touraine. De plus, ce choix d'emplacement permet de ne pas impacter l'affluent du ruisseau des Agneaux et ainsi de préserver l'espace naturel aux alentours.

À l'issue de la concertation, les études détaillées se poursuivront pour préciser les caractéristiques techniques et environnementales du projet.

Un demi-diffuseur tourné vers Tours



L'aménagement consiste en la création d'un demi-diffuseur sur l'A85 à Langeais nord, sur la commune de Langeais, à 4 km à l'ouest de la sortie Langeais est (n°7), pour les usagers de l'autoroute A85 en provenance et à destination de Tours. Il se composera d'une bretelle d'entrée et d'une bretelle de sortie. L'une et l'autre seront situées au niveau de la RD57 et raccordées au réseau local par deux giratoires. Le pont de la RD57, qui enjambe l'autoroute A85, sera réaménagé pour accueillir le trafic autoroutier. Le projet prévoit également un dispositif d'aménagement hydraulique. À l'instar de la sortie Langeais est (n°7), le demi-diffuseur de Langeais nord sera libre de péage.

Des aménagements sur le réseau local



Deux giratoires seront créés pour fluidifier la circulation du réseau local au niveau des deux bretelles :

- un giratoire au nord de l'autoroute pour raccorder la nouvelle bretelle de sortie à la RD57.
- un giratoire au sud de l'autoroute, pour raccorder la nouvelle bretelle d'entrée à l'intersection de la RD57 avec la RD15, qui dessert notamment la zone d'activités Langeais Nord.

VINCI Autoroutes travaille en collaboration avec le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire, avec qui l'aménagement de la RD15, depuis le giratoire au sud, sera partagé en prévision du trafic attendu et afin de sécuriser la circulation.

VINCI Autoroutes sera en charge de reprendre la RD15 à l'ouest du giratoire, en direction des Essards.

Le Conseil Départemental sera en charge de son aménagement à l'est du giratoire, vers la ZA Langeais Nord.





Zoom sur le projet



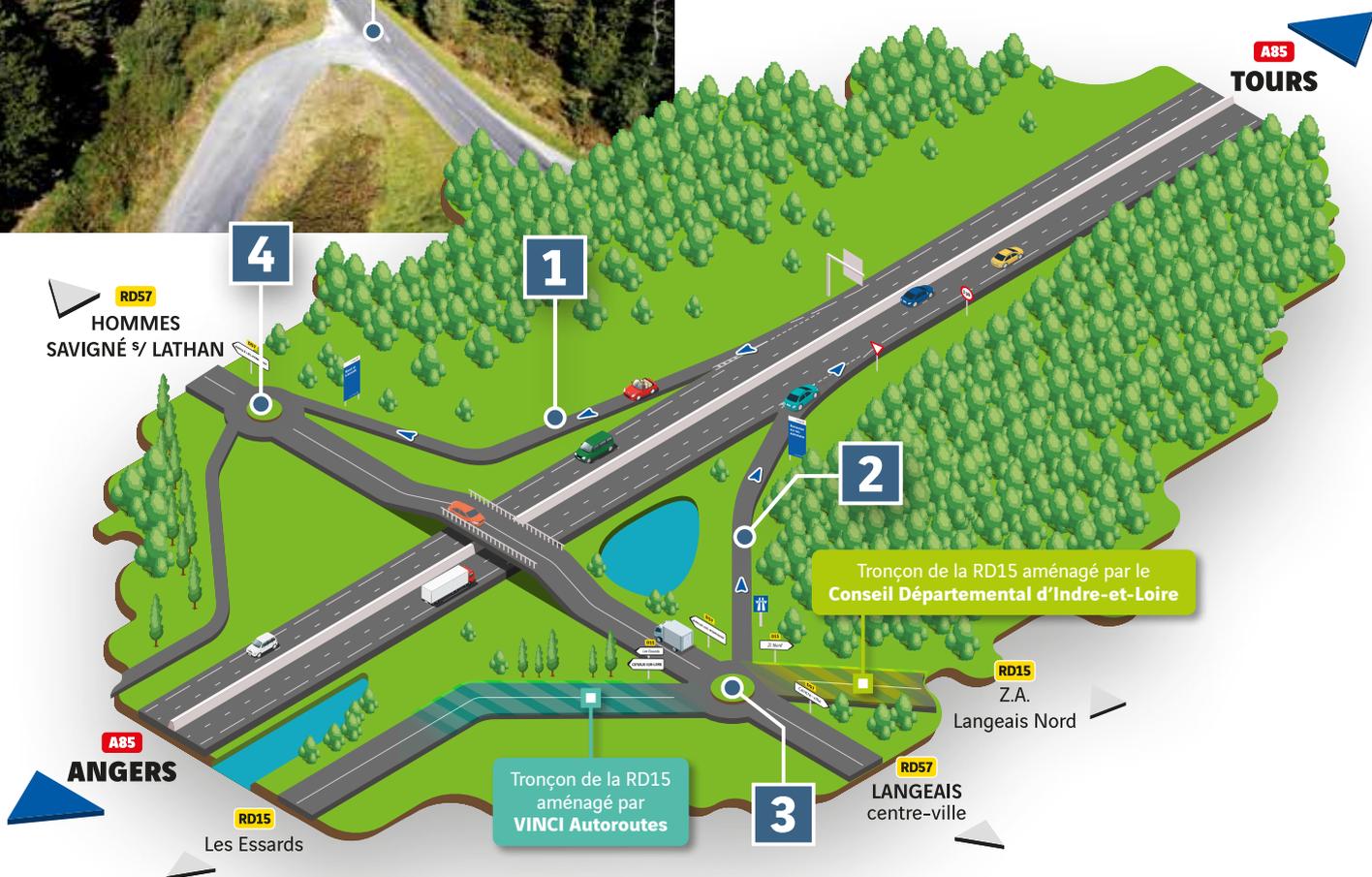
Emplacement des futures bretelles de sortie **1** (en provenance de Tours) et d'entrée **2** (en direction de Tours).



Zone du futur giratoire au croisement des RD57 et RD15 desservant la bretelle d'entrée de l'A85 direction Tours.



Zone du futur giratoire en sortie d'autoroute, sur la RD 57.



Pour la conception technique du demi-diffuseur de Langeais nord sur l'autoroute A85, VINCI Autoroutes sera particulièrement attentif aux enjeux suivants :

- garantir le cadre de vie des riverains et la préservation de l'environnement pendant et après les travaux,
- limiter les emprises foncières,
- protéger les ressources en eau,
- intégrer le nouvel aménagement dans le paysage,
- préserver la biodiversité.

Les chiffres clés



2 bretelles d'entrée
et de sortie
libres de péage



1 commune :
Langeais



1 aménagement
hydraulique



1 pont réaménagé
au-dessus de l'A85



2 giratoires à créer
au niveau des bretelles



3 ans d'études
et de procédures



2 ans de travaux
d'aménagement



Les bénéfices du demi-diffuseur de Langeais nord

Contribuer au dynamisme économique et touristique du territoire



- Soutenir l'activité des entreprises du territoire en améliorant notamment l'accès à la zone d'activités Langeais Nord et à l'ensemble des zones d'activités du nord-ouest de la Touraine.
- Renforcer l'attractivité touristique du bassin de vie et l'accès aux sites touristiques, notamment le lac de Rillé, l'étang de Hommes, le château de Champchevrier et les nombreux sentiers de découverte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Améliorer le cadre de vie et les mobilités du quotidien



- Fluidifier les temps de parcours des trajets domicile-travail.
- Réduire la circulation des poids lourds dans le centre-ville de Langeais et améliorer ainsi le cadre de vie des riverains de la rue Rabelais (RD15).
- Renforcer les mobilités entre les territoires de la Touraine, en particulier en rapprochant l'ensemble du nord-ouest de la Touraine par un accès plus direct à l'autoroute A85.

Optimiser l'accès aux soins et à la santé



- Gagner de précieuses minutes pour se rendre dans les centres médicaux et hospitaliers de l'agglomération de Tours.
- Accroître la rapidité d'intervention et la facilité d'accès des véhicules de secours (pompiers, police, ambulances).





Le trafic

Actuellement, l'accès à la zone d'activités Langeais Nord se fait par le centre-ville, et notamment par la rue Rabelais (RD15), ce qui est problématique pour l'ensemble des riverains, en raison des poids lourds qui y circulent. Chaque jour ouvré, ce sont en effet environ 2 900 véhicules, dont 130 poids lourds, qui y passent.

La création de ce nouveau demi-diffuseur sur l'autoroute A85 permettra un accès plus direct à cette zone d'activités ainsi qu'aux communes situées au nord-ouest du département.

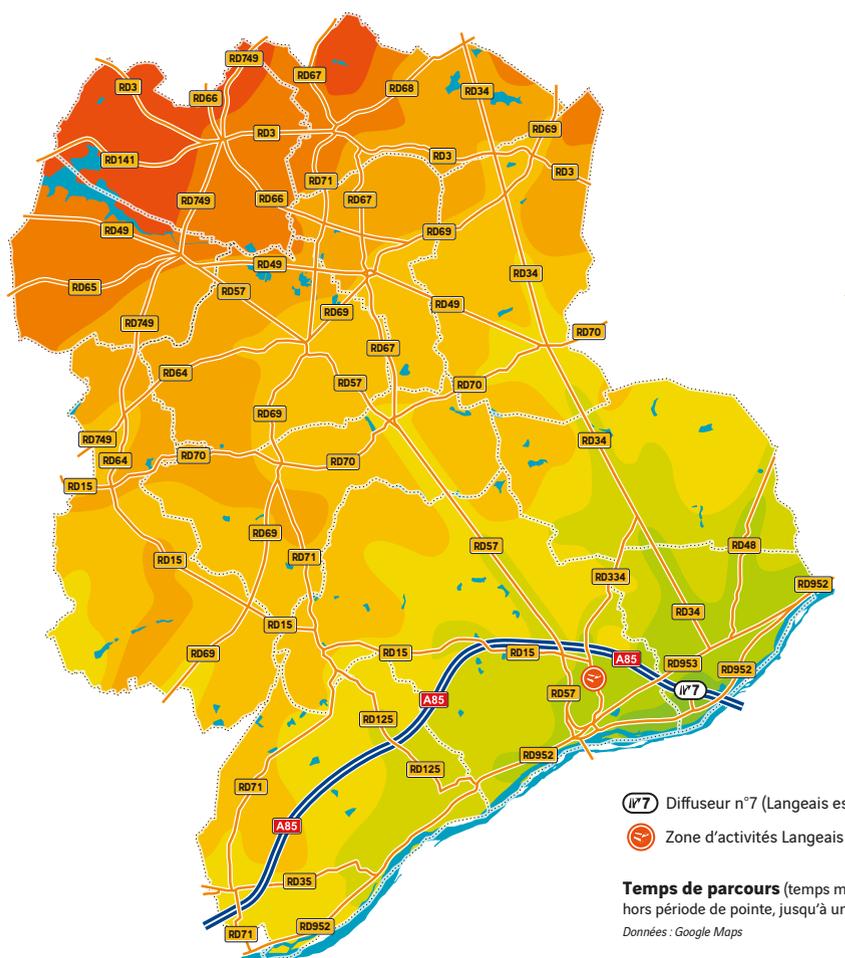
Une étude de trafic a été menée et a permis de conclure à une prévision de fréquentation du demi-diffuseur de Langeais nord :
- à hauteur de 3 200 véhicules/jour* à l'horizon de la mise en service en 2026,
- à hauteur de 3 650 véhicules/jour* à l'horizon 2046.

Cet aménagement permettra de reporter sur l'autoroute A85 le trafic poids lourds du centre-ville et d'améliorer la qualité de vie des habitants, notamment ceux résidant rue Rabelais ou à proximité. Il déchargera également le réseau secondaire au nord du département d'une partie du trafic qui y circule actuellement.

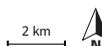
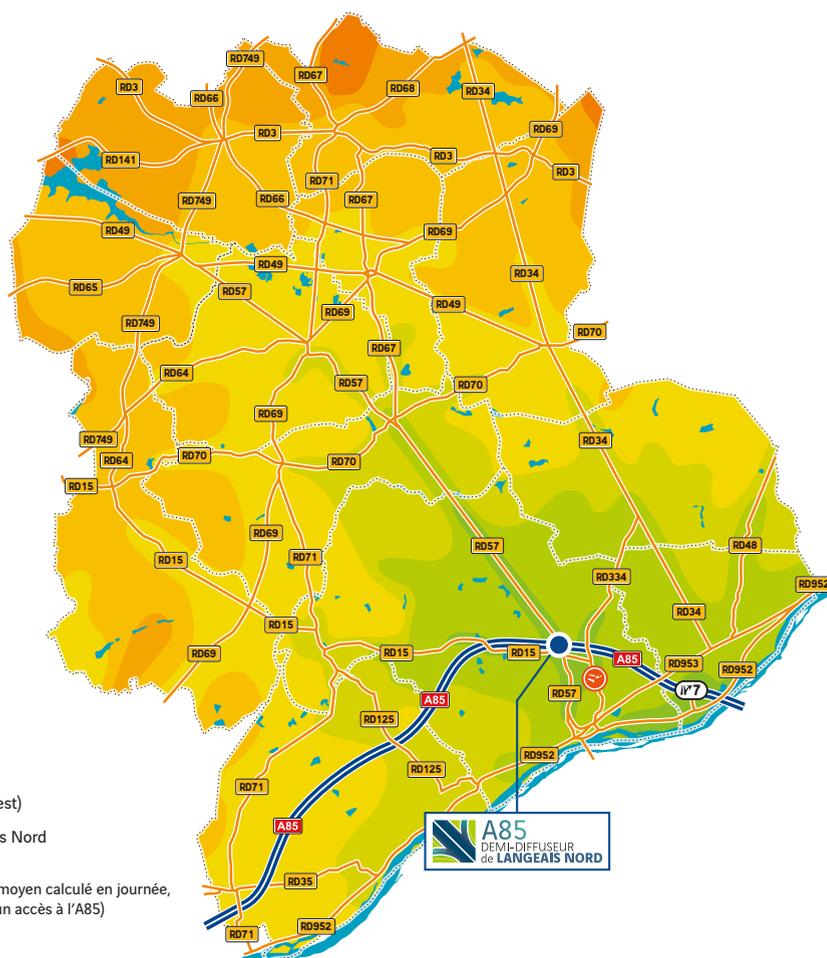
*chiffres calculés pour un jour ouvré

Temps de parcours moyen pour rejoindre un accès à l'A85

AVANT l'aménagement du demi-diffuseur de Langeais nord



APRÈS l'aménagement du demi-diffuseur de Langeais nord



Par exemple, pour rejoindre l'autoroute A85 depuis le centre-ville de Savigné-sur-Lathan, le temps de trajet sera réduit de 9 minutes grâce à la création du nouveau demi-diffuseur de Langeais nord (comparativement au temps pour rejoindre le diffuseur n°7 Langeais est).

3. Des acteurs partenaires dans la conception du demi-diffuseur



Des engagements pour l'intégration du projet dans le territoire

Au regard des besoins locaux, la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire (CCTOVAL) a fait part de son souhait d'étudier le remplacement d'un diffuseur complet sur la commune de Restigné, prévu par l'État dans le cadre de la construction de l'A85, par deux demi-diffuseurs positionnés respectivement à la limite de communes entre Coteaux-sur-loire et Restigné, et au nord de Langeais.

La préfecture d'Indre-et-Loire a mené une concertation préalable avec les collectivités locales, qui a permis de valider ce changement de programme au profit de deux demi-diffuseurs orientés vers la métropole tourangelle.

Ces projets de demi-diffuseurs constituent une opportunité pour améliorer les mobilités entre les territoires de la Touraine. Ils s'inscrivent dans une démarche de solidarité entre les différentes collectivités locales concernées.

● Convention de co-financement

Créer un nouveau demi-diffuseur sur l'A85 à Langeais nord fait consensus parmi les acteurs locaux. Cette volonté commune s'est concrétisée par une convention de co-financement signée le 17 juin 2021.

Ainsi, VINCI Autoroutes, le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire, la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire (CCTOVAL), la Ville de Langeais, ainsi que les Communautés de Communes Touraine Vallée de l'Indre (CCTVI) et Chinon Vienne et Loire (CCCVL) co-financeront le demi-diffuseur de Langeais nord.

● Un demi-diffuseur non payant pour les usagers

Suite à une réflexion commune avec les collectivités locales en phase de concertation préalable, il a été proposé à l'État de retenir l'hypothèse d'un aménagement libre de péage pour ce demi-diffuseur de Langeais nord, afin de répondre à une demande d'optimisation du projet. Cette décision, validée par l'État, symbolise à nouveau l'engagement de l'ensemble des acteurs du projet pour l'adapter au mieux aux spécificités du territoire.

Un projet
co-financé
par



LANGEAIS



Les acteurs du projet

● Le ministère de la Transition écologique et solidaire

Par courrier en date du 11 février 2021, le ministère de la Transition écologique et solidaire a confié à VINCI Autoroutes (réseau Cofiroute) la réalisation de l'aménagement du demi-diffuseur de Langeais nord, sur l'autoroute A85. Les grands principes de cet aménagement sont soumis à la validation de la Direction Générale des Infrastructures des Transports et de la Mer. Cette dernière veille au respect du contrat de concession de Cofiroute, au respect des normes techniques, à celui des engagements en faveur de l'environnement, et à ce que les délais de réalisation des travaux soient tenus. Ils autorisent également la mise en service de l'aménagement réalisé.

● Les services de l'État

Ils supervisent la tenue des procédures réglementaires de participation du public, à l'exemple des concertations préalables et des enquêtes publiques. Ainsi, la concertation publique sur le projet du demi-diffuseur de Langeais nord est organisée par VINCI Autoroutes, sous l'égide de la Préfète d'Indre-et-Loire.

Enfin, les services de l'État délivrent les différentes autorisations réglementaires préalables au démarrage des travaux.

● Les Collectivités partenaires

Aux côtés de VINCI Autoroutes, dès le stade de la faisabilité, une concertation préalable a été menée avec les collectivités et les acteurs locaux afin de définir les besoins concrets du territoire. Cette concertation permet ainsi d'enrichir et de co-construire ce projet local. Ces partenaires sont associés à toutes les étapes du projet :

- Conseil Départemental d'Indre-et-Loire,
- Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire (CCTOVAL),
- Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre (CCTVI),
- Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire (CCCVL),
- Commune de Langeais.

● VINCI Autoroutes

VINCI Autoroutes est constituée des sociétés concessionnaires ASF, Escota, Cofiroute, Arcour et Arcos, pour un réseau concédé long de 4 443 km.

La société concessionnaire Cofiroute exploite, pour sa part, un réseau de 1 211 km couvrant le centre-ouest de la France, dont l'autoroute A85 entre Vierzon et Angers. Sous l'égide du ministère de la Transition écologique et solidaire, VINCI Autoroutes finance, pilote les études, organise les travaux, et assure l'entretien et l'exploitation des aménagements réalisés.



4. L'intégration du projet dans son environnement



Un cadre de vie préservé et un aménagement paysager cohérent

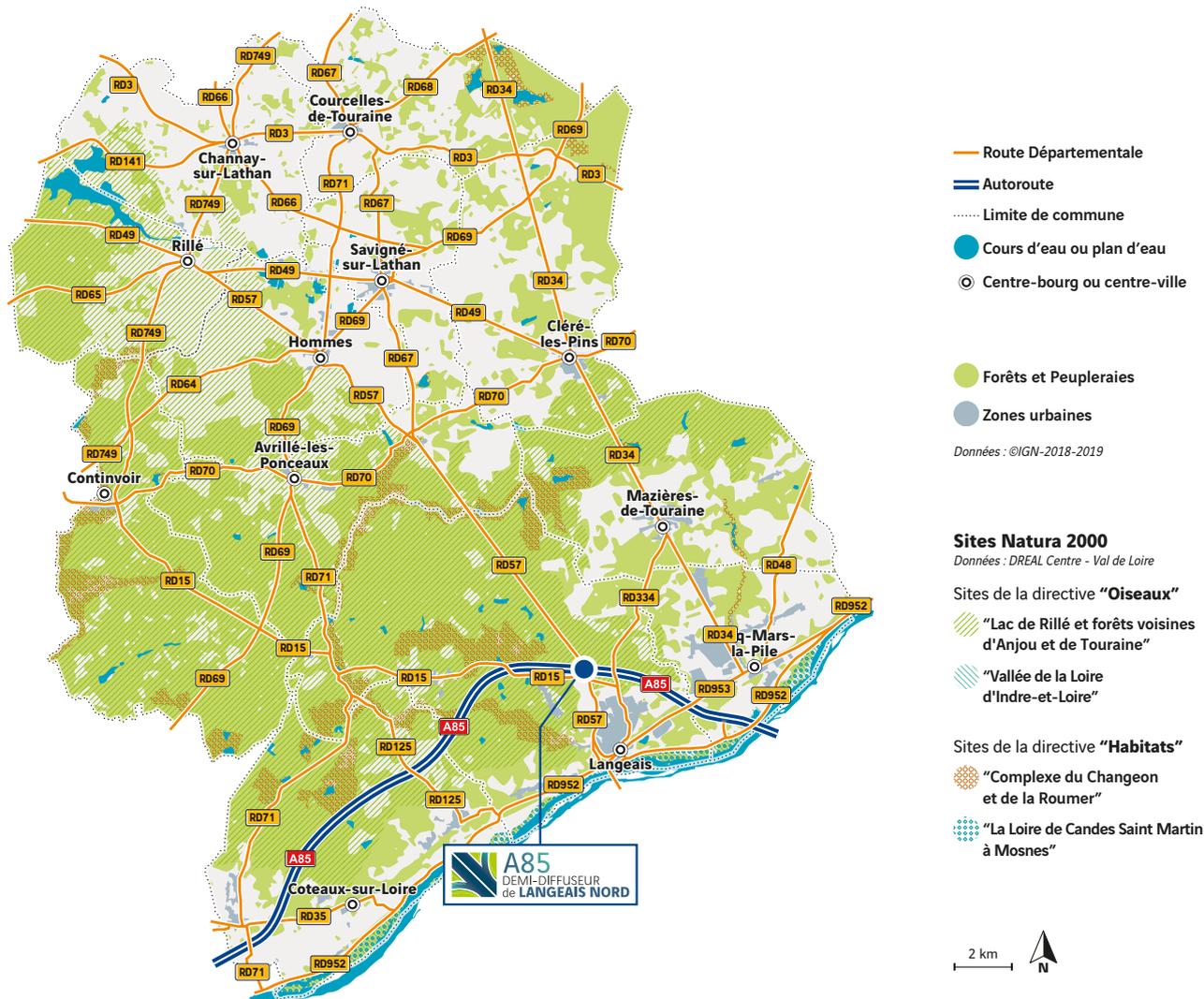
Afin de répondre au mieux aux besoins des différents usagers, de respecter le cadre de vie des riverains et plus globalement l'environnement, VINCI Autoroutes réalisera un état initial de l'environnement et des diagnostics techniques sur le périmètre du projet. L'état initial de l'environnement consiste à dresser un état des lieux des différentes composantes environnementales sur le périmètre du projet (environnement physique et naturel, paysage, cadre de vie, bruit, air, ressource en eau, biodiversité...). Ces études permettront ainsi d'appréhender l'ensemble des caractéristiques du territoire sur lequel le projet va être construit, pour apprécier, avec le plus de pertinence possible, toutes les incidences du projet.

Cet état initial constitue le socle de la démarche "Éviter, Réduire, Compenser" appliquée pour la réalisation du demi-diffuseur de Langeais nord. Les premiers diagnostics ont permis de définir le lieu d'implantation du demi-diffuseur le plus approprié.

Les mesures à mettre en œuvre pour "Éviter, Réduire et Compenser" les incidences du projet sur l'environnement seront ensuite présentées au dossier d'enquête publique pour être déployées.

>> L'intégration paysagère dans le territoire existant

Ce projet de demi-diffuseur s'inscrit dans le périmètre de la zone Natura 2000 « Lac de Rillé et forêts voisines d'Anjou et de Touraine », ainsi que dans celui du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine, composé majoritairement d'espaces boisés.



Qu'est-ce qu'une zone Natura 2000 ?

Les sites Natura 2000 ont été spécifiquement désignés pour protéger un certain nombre d'habitats et d'espèces représentatifs de la biodiversité européenne et sont énumérés dans les directives « Habitats » et « Oiseaux ».
Ils sont considérés comme revêtant une importance pour l'Union européenne parce qu'ils sont menacés, vulnérables ou rares. La France compte plus de **1 700 sites Natura 2000**, dont le site « Lac de Rillé et forêts voisines d'Anjou et de Touraine ».

Qu'est ce qui caractérise le site du « Lac de Rillé et forêts voisines d'Anjou et de Touraine » ?

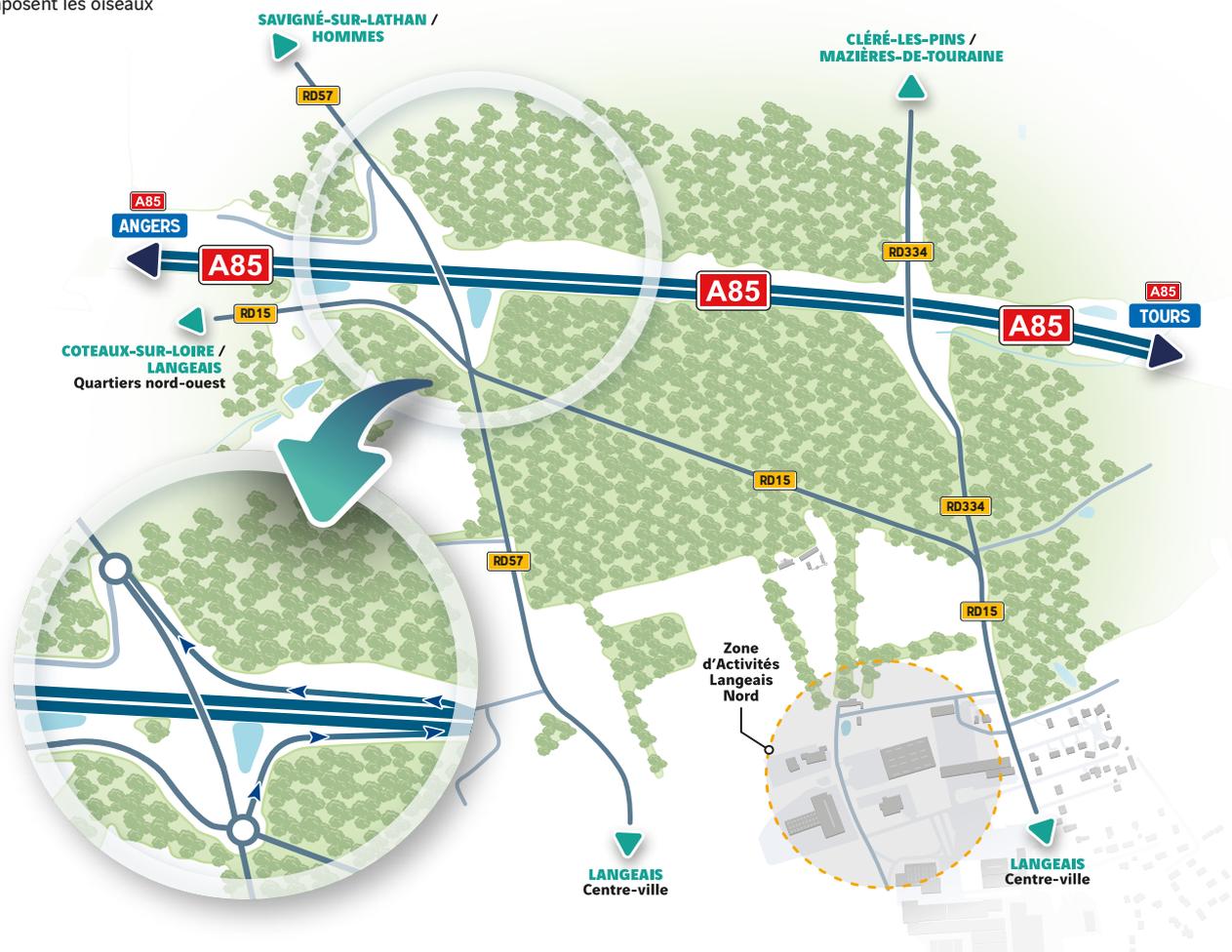
Ce site est un vaste territoire, majoritairement boisé, qui couvre près de 45 000 ha et sur lequel on observe une grande diversité d'espèces d'oiseaux.
Par ailleurs, les différents types de milieux présents au sein des massifs forestiers du site accueillent régulièrement, en période de reproduction, une quinzaine d'autres espèces inscrites à la directive « Oiseaux », parmi lesquelles le **Martin-pêcheur** (à proximité des cours d'eau), qui a été observé lors des prospections sur le terrain.
Au nord du site, le lac de Rillé, dont la vocation première est l'irrigation du bassin de l'Authion, présente une très grande diversité avifaunistique* (**240 espèces d'oiseaux** au total y ont été recensées).

Comment intégrer le projet dans cet espace naturel ?

Dès la conception du projet, VINCI Autoroutes s'est engagée à optimiser l'aménagement du demi-diffuseur et ses emprises foncières, et à réaliser un inventaire complet des différents types d'habitats et d'espèces faunistiques et floristiques, afin d'identifier les dispositions à prendre pour leur préservation.

Les projets d'infrastructure sont possibles en site Natura 2000. Ils s'accompagnent d'une évaluation des incidences sur ces sites, procédure réglementaire dans laquelle VINCI Autoroutes intégrera les mesures de préservation adaptées, et qui sera présentée lors de l'enquête publique.

*relatif à la partie de la faune que composent les oiseaux



>> Limiter les emprises foncières

VINCI Autoroutes a cette volonté de limiter les emprises foncières nécessaires à l'aménagement du demi-diffuseur, afin de préserver cette nature boisée.

Les acquisitions nécessaires à l'aménagement seront précisées durant les études détaillées.

Des rencontres avec les personnes concernées seront organisées pour comprendre les enjeux spécifiques concernant leur site, de manière à ce que la conception puisse en tenir compte dans la mesure du possible.

>> Respect de la réglementation sur le bruit

Pour s'assurer de la bonne intégration acoustique du projet, VINCI Autoroutes procédera à la réalisation d'un état initial du niveau sonore. Ces mesures permettront de disposer d'une bonne représentativité de l'ambiance sonore initiale sur la zone du projet.

Après cette étape, une modélisation acoustique du projet sera réalisée par des experts en acoustique utilisant des outils agréés par l'État. Celle-ci permettra de simuler les effets de l'aménagement sur l'ambiance sonore de la zone. Il sera ainsi possible de comparer l'ambiance acoustique prévisionnelle future avec et sans la réalisation du demi-diffuseur.

La modélisation et la réglementation en vigueur permettront de définir les protections acoustiques qui accompagneront, si nécessaire, l'aménagement afin de ne pas dégrader la situation sonore de la zone.

Les articles R. 571-44 et suivants du Code de l'environnement spécifient que si le projet modifie de façon significative l'ambiance acoustique (augmentation supérieure à 2 décibels (A) entre les situations futures avec et sans aménagement), et qu'il amène à un dépassement des seuils réglementaires, le maître d'ouvrage a l'obligation de mettre en place des protections acoustiques adaptées.

Les bâtiments sensibles d'un point de vue acoustique sont :

- > les logements,
- > les établissements de santé, de soins et d'action sociale,
- > les établissements d'enseignement,
- > les bâtiments à usage de bureaux exclusivement.

D'après la circulaire du 12 décembre 1997, les autres bâtis ne possèdent pas de seuils de bruit réglementaires à respecter.



Zoom sur l'évolution du bruit

Variations et perceptions sonores

Une variation d'1 db (A) est imperceptible par l'oreille humaine



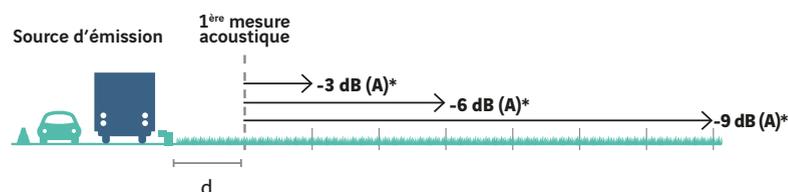
+10 dB (A) : variation perçue
"2 fois plus fort"

+3 dB (A) : variation perceptible

+1 dB (A) : variation imperceptible

Évolution des niveaux sonores en fonction de la distance

On constate que le niveau sonore engendré diminue d'environ 3 dB (A) par doublement de la distance mesurée.



* par rapport à la 1^{ère} mesure

d = distance entre la source d'émission et la première mesure acoustique



>> **Respect de la qualité de l'air**

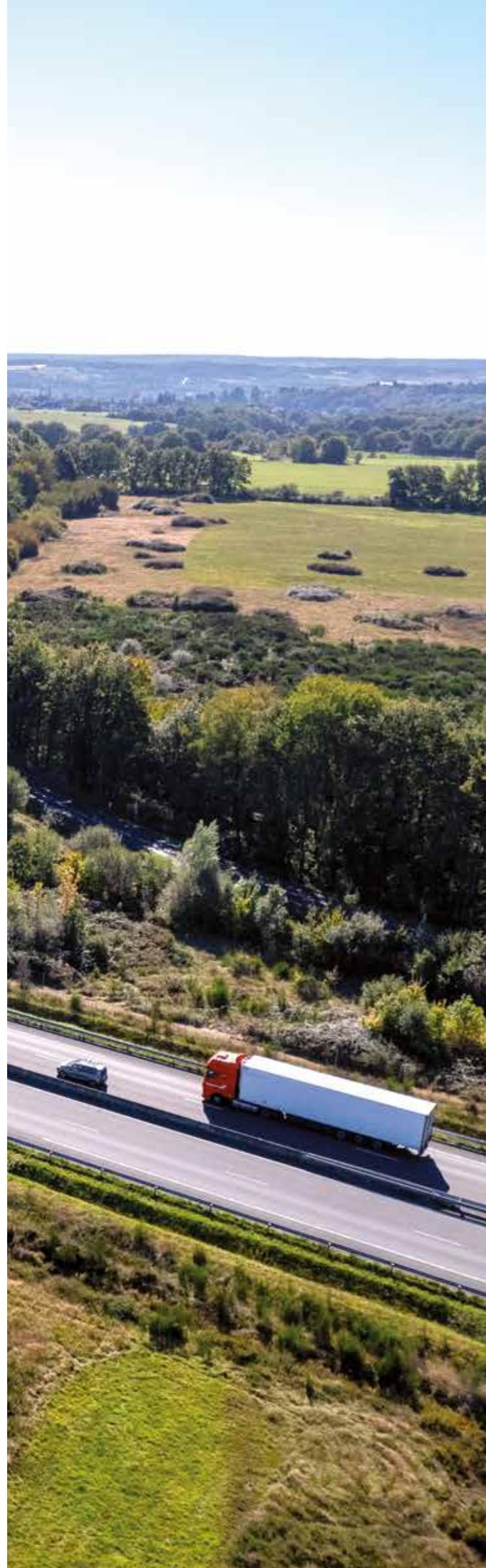
Plusieurs textes internationaux, européens et nationaux traitent de la protection de la qualité de l'air et de la réduction de la pollution atmosphérique.

Les objectifs sont multiples :

- imposer des seuils d'émission ;
- respecter les préoccupations environnementales lors de travaux et de projets d'aménagement, notamment en fixant le contenu, les conditions et le cadre réglementaire pour la réalisation des études d'impact ;
- surveiller la qualité de l'air ;
- mettre en œuvre des outils de planification en vue de lutter contre la pollution atmosphérique :
 - Plan régional pour la qualité de l'air (PRQA),
 - Plan de protection de l'atmosphère (PPA),
 - Plan de déplacement urbain (PDU).

Aujourd'hui, la réglementation sur la qualité de l'air impose aux maîtres d'ouvrage de projets d'aménagements et d'infrastructures ayant des impacts significatifs sur l'environnement, la réalisation et l'intégration d'études relatives aux incidences des projets sur la santé et sur l'environnement qui spécifient les mesures possibles pour les supprimer, les réduire et/ou les compenser, dans les études d'impacts.

VINCI Autoroutes intégrera ces mesures dans le dossier qui sera présenté lors de l'enquête publique.





Une gestion exemplaire de la biodiversité et de la ressource en eau

La protection de l'eau, de la flore et de la faune locale, ainsi que de leurs habitats est une priorité pour VINCI Autoroutes.

Faune-Flore

Un diagnostic écologique du site et de ses abords a été réalisé sur une année entière afin d'observer un cycle biologique complet. Celui-ci avait pour objectif de recenser les différents types d'habitats et d'espèces faunistiques et floristiques, de les classer en fonction de leurs enjeux et par conséquent de leurs fragilités, et ainsi d'identifier les dispositions à prendre pour leur préservation.

Pour établir ce diagnostic, le bureau d'études de génie écologique (IEA) a mené des inventaires dans un fuseau de 100 m autour de l'aménagement prévu pour prendre en compte les connexions biologiques dans l'environnement du projet.

Concernant la flore, il ressort du diagnostic que les enjeux sont faibles à modérés sur le territoire du projet.

À propos de la faune, un enjeu fort a été identifié avec le **Martin-pêcheur d'Europe**, espèce d'oiseau protégée qui vit à proximité des étendues d'eau qui lui sert de zone d'alimentation et de reproduction. Il a été observé lors des prospections de terrain.

S'agissant des habitats, le diagnostic écologique fait ressortir la présence de landes sèches, habitats patrimoniaux, de part et d'autre de l'autoroutes A85, ainsi que d'habitats caractéristiques de zones humides à préserver.

Les espèces recensées à ce stade des études, aux abords du futur demi-diffuseur :

• 201 espèces de plantes

recensées, espèces majoritairement très communes, parmi lesquelles 13 espèces indigènes patrimoniales dont la **Renoncule peltée**, plante aquatique.



• 41 espèces d'oiseaux

dont 9 espèces ont un intérêt patrimonial, comme le **Martin-pêcheur d'Europe**, espèce protégée.



• 8 espèces de chauves-souris

recensées, dont 3 à enjeu modéré, dont la **Pipistrelle commune** qui représente 90% de l'activité chiroptérologique sur ce secteur.



• 24 espèces d'insectes,

dont 2 espèces à enjeux faibles avec le **Procris des Centaurées** et l'Hespérie du Chiendent (espèce de papillons).

• 5 espèces de mammifères

dont le **Hérisson d'Europe**, espèce à enjeu faible.



• 4 espèces d'amphibiens

dont la **Grenouille agile**, espèce à enjeu faible.



• 5 espèces de reptiles

dont la **Couleuvre d'Esculape**, espèce à enjeu modéré.



Hérisson d'Europe



Grenouille agile



Pipistrelle commune



Procris des Centaurées



Couleuvre d'Esculape



Martin-pêcheur d'Europe



Renoncule peltée

Protection de la ressource en eau

La protection de la ressource en eau et le dimensionnement du réseau d'assainissement sont intégrés aux études dès la conception du projet.

À ce titre, VINCI Autoroutes procédera à une étude de la circulation des eaux. Les résultats seront utilisés pour dimensionner le réseau d'assainissement du projet, notamment :

- la gestion des eaux pluviales tombées sur la chaussée et se rejetant, après traitement, dans le milieu naturel,
- la gestion de l'écoulement des eaux selon le bassin versant naturel hors chaussée afin de garantir une transparence hydraulique.



Zoom sur la gestion des eaux de la plateforme autoroutière



LÉGENDE DES SCHÉMAS

Milieu naturel et aménagements

- 1 Précipitations
- 2 Ruissellement
- 3 Dispositifs de retenue en béton
- 4 Réseau de collecte
- 5 Séparation des eaux extérieures
- 6 Bassin multifonction
- 7 Rejet des eaux après traitement

Bassin multifonctions

- A Dispositif d'entrée
- B By-pass
- C Déversoir de sécurité
- D Dispositif de sortie

Pollution et traitement

- Pollution accidentelle (orange arrow)
- Pollution chronique (purple arrow)
- Régulation des eaux de pluies (blue arrow)



Une démarche de certification HQE™ Infrastructures Durables



Au-delà de la démarche "Éviter, Réduire, Compenser", VINCI Autoroutes s'engage fortement dans la préservation de l'environnement en inscrivant de façon inédite le projet dans une **certification HQE™ Infrastructures Durables** (délivrée par Certivéa).

Cette certification permet d'aller plus loin dans la prise en compte des **enjeux de développement durable** et d'appliquer des **mesures concrètes** qui rendent le projet plus durable et plus respectueux de l'environnement.

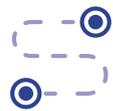
Pour cela, le projet répond aux 19 thématiques de développement durable qui portent sur un cadre de référence défini selon **4 grands engagements**.



Préservation de la qualité de vie



Bien vivre ensemble



Mobilité et accessibilité



Santé et confort



Paysage, patrimoine et identité



Résilience, Sécurité, sécurité



Respect de l'environnement



Energie et climat



Nature et biodiversité



Eau



Ressources et déchets



Pollutions



Performance économique



Economie et coût à long terme



Dynamisme et développement du territoire



Services et fonctions productives



Adaptabilité et évolutivité



Management responsable



Conduite de projet



Gouvernance



Synergie et cohérence avec le(s) territoire(s)



Maîtrise foncière



Innovation et numérique

Cette démarche permet à l'équipe de VINCI Autoroutes de réfléchir avec l'ensemble des parties prenantes à la construction d'un projet d'infrastructure local en prenant en compte un ensemble d'enjeux de développement durable, afin de **sécuriser**, de **suivre** et d'**améliorer en continu** le projet, de la phase programme à la mise en service du demi-diffuseur de Langeais nord.

Pour la thématique « Santé et confort », VINCI Autoroutes souhaite contribuer à une amélioration du cadre de vie des riverains de la rue Rabelais, en réduisant la circulation des poids lourds dans le centre-ville de Langeais.





Le plan “Ambition Environnement 2030”

« Faire évoluer nos métiers, nos infrastructures et contribuer au développement de la mobilité décarbonée ».



Agir pour le climat vers l’Autoroute Bas Carbone

VINCI Autoroutes s’engage à contribuer à la trajectoire de décarbonation fixée par l’Accord de Paris, tel que diminuer de 50 % ses émissions de gaz à effet de serre d’ici à 2030. Pour atteindre cet objectif, VINCI Autoroutes :

- entend faire de ses activités des terrains d’exemplarité et d’expérimentation,
- propose aux acteurs des territoires et aux utilisateurs de l’autoroute des solutions pour développer massivement, avec eux, de nouvelles formes de mobilités,
- adapte l’infrastructure pour la rendre plus résiliente face aux effets du changement climatique.

En s’appuyant sur ces solutions, l’Autoroute Bas Carbone constitue un accélérateur de la transformation des usages et, ce faisant, de la transition énergétique des mobilités.



Favoriser l’économie circulaire

Sur l’ensemble du cycle de vie et d’usage de nos infrastructures, empruntées chaque jour par des millions d’usagers, nous nous engageons à mener des stratégies de gestion durable visant un niveau de valorisation de 100 % de nos déchets liés aux activités d’exploitation et aux chantiers dont VINCI Autoroutes assure la maîtrise d’ouvrage, notamment les chantiers de revêtement de chaussées et des déchets produits par les installations commerciales et les clients sur les aires de repos et de services. À travers ces solutions, l’autoroute recyclée et « zéro déchet » vise une conception, un entretien et une exploitation éco-maîtrisés des infrastructures et services autoroutiers proposés aux usagers du réseau VINCI Autoroutes.



Préserver les milieux naturels vers la renaturation du domaine autoroutier

La mise en œuvre progressive de notre démarche de renaturation est réalisée en concertation étroite avec les représentants environnementaux de la société civile, les institutions spécialisées, le monde scientifique et les collectivités territoriales.

Ces actions sont assorties d’objectifs précis, fixés à l’horizon 2030. Les progrès seront mesurés de façon continue pour orienter les efforts et garantir la pleine implication de tous les collaborateurs dans la transformation durable de leurs métiers.

5. La concertation publique



Le cadre de la concertation

Du 25 avril au 31 mai 2022, le projet de création du demi-diffuseur autoroutier de Langeais nord sur l'autoroute A85, fait l'objet d'une concertation publique.

Toutes les personnes intéressées par le projet, c'est-à-dire les riverains, les élus, les usagers de l'autoroute, les acteurs économiques et associatifs... sont invitées à s'informer et à donner leur avis sur le projet soumis à la concertation.

La concertation est organisée par VINCI Autoroutes, sous l'égide de la Préfète d'Indre-et-Loire, au regard des articles L. 121-16 et L.121-16-1 du Code de l'environnement.

Elle intervient à l'issue de l'étude de faisabilité menée par VINCI Autoroutes qui a permis de définir les grands principes et les caractéristiques du projet.

En s'appuyant sur les avis émis lors de la concertation, la phase d'études détaillées permettra de préciser le projet, notamment les mesures d'accompagnement relatives aux impacts de l'aménagement, et de soumettre le projet dans un second temps à l'enquête publique.



Tout au long du projet, VINCI Autoroutes veille à associer les acteurs concernés par le projet.

Ainsi, en amont de la concertation publique, lors de la phase d'études préliminaires, les équipes de VINCI Autoroutes ont rencontré et échangé régulièrement avec les collectivités concernées, les services de l'État, ainsi qu'avec les acteurs économiques du territoire. Le processus d'écoute et de dialogue engagé par VINCI Autoroutes dès les prémices du projet se poursuivra à l'issue de la concertation publique, durant la phase d'études détaillées, pendant l'enquête publique et lors de la réalisation des travaux.





Les objectifs de la concertation

La concertation publique réglementaire a pour objectifs de :

- **présenter au public le projet de création** du demi-diffuseur de Langeais nord sur l'autoroute A85, les bénéfices attendus pour le territoire ainsi que son insertion dans ce bassin de vie.
- **recueillir les avis, les observations et les suggestions**, mais aussi **répondre aux questions** sur le projet d'aménagement, son insertion et ses bénéfices.

Trois questions sont ainsi soumises dans le cadre de cette concertation publique :

1

Au-delà du cadre réglementaire dans lequel s'inscrit le projet, quelles suggestions proposez-vous pour améliorer l'insertion environnementale du demi-diffuseur ?

2

Pour faciliter vos trajets du quotidien, pendant la phase travaux, comment souhaiteriez-vous être informé de l'avancée du projet ?

3

De quels services souhaiteriez-vous disposer aux abords du demi-diffuseur (service de mobilité ou autre) ?

Les contributions formulées, ainsi que les réponses apportées par VINCI Autoroutes et les co-financeurs du projet seront présentées de manière synthétique dans le bilan de la concertation prévu à l'été 2022.

Ces avis vont permettre aux collectivités et à VINCI Autoroutes de compléter leurs réflexions dans la perspective de la phase d'études détaillées qui interviendra à l'issue de la concertation.



Le dispositif de concertation

Permettant à toute personne intéressée par le projet de s'informer et de s'exprimer, la concertation se déroule **du 25 avril au 31 mai 2022**. Les modalités de participation et d'information ont été définies sous l'égide de la Préfète d'Indre-et-Loire, en collaboration avec les partenaires du projet.

S'INFORMER



- dans les espaces d'**EXPOSITION PERMANENTE** :
 - **Mairie de Langeais**
2 place du 14 Juillet - 37130 Langeais
les lundi, mardi, mercredi, vendredi : 9h-12h30 / 14h-17h
le jeudi : 9h-12h30
le samedi : 10h-12h
 - **Mairie de Savigné-sur-Lathan**
place Jacques du Bellay - 37340 Savigné-sur-Lathan
les lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 8h-12h
 - **CCTOVAL - Cléré-les-Pins**
2 rue des Sablons, 37340 Cléré-les-Pins
du lundi au jeudi : 8h30-12h30 / 13h30-17h30
le vendredi : 8h30-12h30 / 13h30-16h30
 - **Aire de services des Jardins de Villandry**
Autoroute A85, commune de Druye
24h/24 et 7j/7
- sur le **site internet du projet** :
www.A85langeaisnord.fr
- sur le **site internet de la préfecture** d'Indre-et-Loire :
www.indre-et-loire.gouv.fr
- dans les espaces d'**INFORMATION** :
 - **Mairie de Channay-sur-Lathan**
1 rue du Maine - 37330 Channay-sur-Lathan
les lundi, mardi, mercredi et vendredi : 14h-17h
 - **Mairie de Hommes**
4 rue Langeais 37340 Hommes - 37340 Hommes
les lundi et mercredi : 9h-12h30
les mardi et jeudi : 14h-17h
le vendredi : 9h-12h30 / 14h-16h30
 - **Mairie d'Avrillé-les-Ponceaux**
Le Bourg - 37340 Avrillé les Ponceaux
les lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h30-12h30
le 2^{ème} samedi du mois : 9h-12h
 - **Mairie de Courcelles-de-Touraine**
2 rue de la Mairie - 37330 Courcelles-de-Touraine
les lundi et vendredi : 10h-12h / 14h-16h
les mardi, jeudi : 10h-12h
 - **Mairie de Rillé**
6 Grande-Rue - 37340 Rillé
du lundi au vendredi : 9h-12h

- **LES MOMENTS D'ACCUEIL** du public par les équipes de VINCI Autoroutes et du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire, rencontres personnalisées avec l'équipe projet pour échanger et poser vos questions :
 - Samedi 30 avril 2022** de 9h à 12h | Mairie de Langeais
 - Mercredi 11 mai 2022** de 9h à 12h | Mairie de Savigné-sur-Lathan
 - Lundi 16 mai 2022** de 13h30 à 17h | C.C Touraine Ouest Val de Loire (à Cléré-les-Pins)

S'EXPRIMER



Pour participer à la concertation, plusieurs moyens sont à la disposition du public :

- le **site Internet du projet** : www.A85langeaisnord.fr, via la rubrique « Votre avis compte ! »
- le **registre papier** présent dans les espaces d'exposition permanente (hors aire des Jardins de Villandry) et les espaces d'information
- le **formulaire d'avis en lettre T** envoyé aux riverains et disponible dans les espaces d'exposition permanente et les espaces d'information
- les **adresses mails** :
 - du projet : A85langeaisnord@vinci-autoroutes.com
 - de la préfecture : pref-a85-echangeur-langeais@indre-et-loire.gouv.fr
- les **moments d'accueil** du public

Votre avis compte !

6. Les prochaines étapes du projet



Le bilan de la concertation

Un bilan des échanges, arrêté par la Préfète d'Indre-et-Loire, sera réalisé à l'issue de la concertation publique réglementaire.

Il présentera de manière synthétique les avis et les remarques formulés par le public via les différents moyens de participation.

Le bilan renseignera également les réponses et les enseignements que retiennent les co-financeurs du projet suite aux avis et remarques formulés pendant la concertation.

Il sera rendu public à l'été 2022 par arrêté préfectoral et sera consultable et téléchargeable sur le site internet du projet www.A85langeaisnord.fr



Les étapes à venir

À l'issue de la concertation publique, VINCI Autoroutes engagera les études détaillées et les procédures réglementaires qui permettront de préciser les caractéristiques techniques et environnementales du projet.

Le public sera informé de manière régulière de l'avancement de cette phase d'études, notamment via le site internet www.A85langeaisnord.fr, et éventuellement via d'autres outils, selon les résultats de la concertation (question n°2).

La phase d'études détaillées sera suivie par la tenue de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet.

L'enquête publique relative aux procédures de déclaration d'utilité publique (DUP) et d'autorisation environnementale (AE), constituera pour le public un second moment d'expression et d'information sur le projet. À l'issue de l'obtention des deux arrêtés, les travaux pourront se dérouler jusqu'à la mise en service prévisionnelle prévue en 2026.



Le calendrier prévisionnel



2019
Début
des études



2021
Convention de
co-financement



2022
Concertation
réglementaire



Bilan de la
concertation



Poursuite
des études



2023
Enquête
publique



Déclaration
d'Utilité
Publique



2024
Début des
travaux



2026
Mise en service
prévisionnelle



A85langeaisnord.fr

Pour nous contacter :

VINCI Autoroutes

Direction de la Maîtrise d'Ouvrage

1973 boulevard de la Défense

Bâtiment HYDRA

CS 10268

92757 NANTERRE Cedex

A85langeaisnord@vinci-autoroutes.com

